

Commune de MAZAMET

ID: 081-218101632-20230705-2023_DEL38-DE Extrait du Registre des Délibérations du Cor

Séance du 5 JUILLET 2023

2023 / 03 / 03

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE 33 PRESENTS 24

REPRESENTES 09 ABSENT 00

33 VOTANTS :

Date de Convocation : Jeudi 29 Juin 2023

Date d'Affichage: Jeudi 29 Juin 2023

Secrétaire de Séance : Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par Agnès MAUREL MONNIER Laurent par Françoise ROUQUETTE CHABBERT Cécile par Karine LOUP MARTIN Michel par Olivier FABRE LAFONT Stéphanie par Séverine ARMERO ASSÉMAT Clothilde par Corine ALBERT CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL IOUALALEN Valentin par André AMALRIC BORIES Pascale par Christophe ASSÉMAT

OBJET: Adhésion à l'association « Réseau des Professionnels Passa Païs - Veloccitanie »

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Véloccitanie (V84) est un itinéraire cyclable de 200 km reliant 4 départements au cœur de l'Occitanie (Aude, Haute-Garonne, Tarn, Hérault), empruntant un tronçon central dédié aux déplacements non motorisés sur 80 KM (voie verte Passa Païs), un tronçon Est

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Recu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID: 081-218101632-20230705-2023_DEL38-DE

entre Bédarieux et Béziers, un tronçon Ouest entre Mazamet et le seuil Naurouze (Lauragais).

Fédéré en association, le réseau des professionnels « PASSA PAÏS -VELOCCITANIE », a été créé en 2015 dans le but de rassembler les prestataires situés à moins de 5 km de la Véloccitanie.

Les professionnels adhérents du réseau sont des hôteliers, des gestionnaires d'hôtellerie de plein air, de gîte et de location saisonnière, des réparateurs de cycles et autres activités liées à la pratique ludique du vélo, des accompagnateurs professionnels d'activité de pleine nature, des gestionnaires de sites de visite, de sites de loisirs, des caves viticoles, des artisans, des artistes, des points de vente collectif de produits du terroir, des producteurs locaux, des commerçants traditionnels, des transporteurs, des taxis, des restaurateurs, des food-trucks, des bars ou des traiteurs.

Les objectifs de l'Association sont :

- réfléchir à la gestion, à l'aménagement et au développement de la Véloccitanie et aux connexions avec d'autres voies cyclables,
- assurer la communication et la promotion d'un ensemble de prestations et services complémentaires (transport de bagages, de personnes),
- participer et organiser des animations autour de la Véloccitanie,
- favoriser un tourisme « zéro Carbone ».

Leurs actions sont concentrées sur :

- la signalétique pour aider les utilisateurs à s'orienter vers les professionnels sur la voie verte Passa Païs,
- la promotion touristique par la participation à des évènements majeurs (festivals de voyages à vélo, salons professionnels du tourisme, fête du vélo, Mai à vélo, fête de la voie verte....) et le développement du site internet,
- la visibilité sur le web : Facebook, Instagram, site internet.
- partenaires (Parc Naturels Régionaux, fédération de Départementaux, Conseil Régional Occitanie, Offices de Tourisme, Hérault Sport, Tarn Tourisme, Hérault Tourisme, Com. Com., Communes, AF3V, Cluster Vélo Vallée...)
- l'organisation et la participation à des Eductours, les échanges d'expériences avec d'autres associations, la formation des adhérents pour améliorer la qualité de l'accueil des touristes (label accueil, communication...).

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il est proposé à la Maison des Mémoires de rejoindre le réseau afin de référencer le Musée sur les brochures et le site web de l'Association et qu'un panneau signalétique annonçant le musée sera également installé à l'entrée de la voie verte au niveau de la gare de Mazamet;

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 13/07/2023



CONSIDERANT que cette adhésion s'inscrit dans labellisation « Accueil Vélo » délivrée par le Comité Départemental du Tarn, obtenue courant Mars par la Maison des Mémoires;

CONSIDERANT que le coût de l'adhésion est de 90 € la 1ère année et de 40 € par an les années suivantes ;

CONSIDERANT que l'adhésion implique également la signature de la charte du réseau des professionnels Passa Païs - Véloccitanie;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Vie locale, animations et commerces - Tourisme - Activités culturelles, associations patriotiques - Sécurité, médiation » du Mercredi 28 juin 2023 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- d'approuver l'adhésion de la Commune à l'Association « Réseau des professionnels Passa Païs - Véloccitanie » moyennant le versement de la cotisation annuelle;
- d'approuver la charte du réseau des professionnels Passa Païs -Véloccitanie et d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD

Le Maire,

Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication

Envoyé en préfecture le 11/07/2023 Reçu en préfecture le 11/07/2023 52L6

ID: 081-218101632-20230705-2023_DEL38-DE

